LEGACY RETRAITE

Plan d'Épargne Retraite

L'héritage du travail de toute une vie

Le Plan d'Épargne Retraite
qui transforme ce que vous construisez
aujourd'hui, en liberté de choisir demain.



par Centaure Investissements — assuré par l'UMR - Groupe VYV

LEGACY RETRAITE
Plan d'Épargne Retraite

Ce que vous construisez mérite une suite

Une carrière, une entreprise, une famille : vous avez construit un patrimoine, fruit de toute une vie de travail. Préparer sa retraite est une décision patrimoniale à part entière. LEGACY RETRAITE existe pour lui donner la place qu'il mérite, au moment où vous choisissez de tourner la page.
Car notre conviction est simple : la retraite n'est pas une rupture, mais le prolongement naturel et serein de tout ce que vous avez bâti.

Le PER en 6 points

Créé par la loi Pacte, le Plan d'Épargne Retraite permet de se constituer une retraite supplémentaire par capitalisation, dans un cadre fiscal dédié.

- **Vous épargnez à votre rythme,** par versements libres ou programmés.
- **Vous déduisez vos versements** de vos revenus imposables, dans la limite de votre plafond[1].
- **Vous choisissez votre mode de gestion :** à horizon, pilotée, libre ou multipoches.
- **Vous gardez la main :** transferts possibles depuis vos contrats retraite existants.
- **Vous disposez de votre épargne par anticipation** dans certaines situations de vie[2].
- **Vous sortez comme vous le décidez :** en capital, en rente, ou les deux.

1 contrat, 3 expertises

CENTAURE INVESTISSEMENTS

votre conseil

Une approche globale du patrimoine, privé et professionnel.

- Création en **2010**
- Un maillage national de cabinets

Ofi invest

la gestion financière

Société de gestion de référence, Ofi Invest pilote les allocations avec une exigence : la régularité dans la durée.

- **4ème** Groupe français de gestion d'actifs
- **210,2 milliards €** d'actifs sous gestion
- **700** collaborateurs

UMR GROUPE VYV

l'assureur

Spécialiste de l'épargne retraite.

- **11,6 milliards €** d'encours sous gestion[3]
- Notation **A+** par Fitch Ratings

[1] L'adhérent peut opter pour la non-déduction de ses versements. Plafond défini par la réglementation. 10% des revenus d'activités N-1 dans la limite de 8 PASS pour les salariés.
[2] Acquisition de la résidence principale et accidents de la vie prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.
[3] Au 31/12/2025.

LEGACY RETRAITE
Plan d'Épargne Retraite

Une épargne construite à votre image

Vos modes de gestion

À horizon (par défaut) : sécurisation progressive à l'approche de la retraite, par arbitrages automatiques et sans frais. Trois profils : prudent, équilibré, dynamique.

Pilotée : vous déléguez aux experts d'Ofi Invest, profil équilibré ou offensif.

Libre : vous composez votre allocation, avec des options d'automatisation à la carte.

Multipoches : vous combinez librement plusieurs modes de gestion au sein d'un même contrat.

Un univers d'investissement diversifié

Un fonds en euros géré par l'UMR, fondé sur une diversification mesurée et lissée sur le long terme.

Une gamme étendue d'unités de compte[4] : actions, obligations, immobilier, ETF, produits structurés, private equity.

Vos options de sortie

Jusqu'à votre départ en retraite, en cas de besoin, vous pouvez débloquer votre capital par anticipation pour l'achat de votre résidence principale ou après la survenance d'un accident de la vie[5].

Lors de votre départ en retraite :

En capital — en une fois ou de façon fractionnée

En rente viagère — cinq formules : simple, par paliers, avec réversion à 60, 80 ou 100 %, annuités garanties, annuités garanties réversible

En mixte capital + rente — 75/25, 50/50 ou 25/75.

La fiscalité

Salarié : versements déductibles du revenu global, dans la limite de 10 % de vos revenus d'activité[6].

Indépendant ou profession libérale : versements déductibles du bénéfice imposable, dans la limite de 10 % du bénéfice, majorés de 15 % entre 1 et 8 PASS[6].

Des transferts possibles

Grâce à la possibilité de réaliser des transferts entrants, votre PER Legacy Retraite peut recueillir l'ensemble de vos contrats d'épargne retraite :

Épargne retraite individuelle (PERP, Madelin, PERIN)
Épargne retraite collective (PERCO, PERCOL)
Épargne retraite obligatoire (Article 83, PERO)

Les frais

Types de frais	Frais
Frais max sur versements	4,50 % (dérogation possible)
Frais sur encours fonds euros	0,90 %
Frais de gestion UC	1 %
Frais de gestion immo et autres classes d'actifs	1 %
ETF	1,20 %
Frais de gestion à horizon	1,20 %
Frais de gestion pilotée	1,40 %
Changement de profil	0,50 % (Mini 30 € - dérogation possible)
Arbitrage en gestion libre :	
1er arbitrage de l'année civile	Gratuit
2ème arbitrage de l'année civile et suivants	0,50 % (Mini 30€ maxi 200 € - dérogation possible)
Frais des options :	
Dynamisation sur le fonds euros	Gratuit
Sécurisation des plus-values	0,50 % (Mini 30€ maxi 200 € - dérogation possible)
Investissement progressif	Gratuit
Limitation des moins-values absolues ou relatives	0,50 % du montant arbitré
Rééquilibrage de l'allocation d'actifs	0,20 % du montant arbitré
Frais d'arrérage de rente	1,50 %

[4] Les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse. Le risque des placements est assumé par l'adhérent.
[5] Accidents de la vie définis par l'article L224-4 du CMF
[6] Dans la limite des planchers et plafonds définis par la réglementation. La fiscalité applicable à la sortie dépend de l'option de déduction retenue à l'entrée. Détail dans la notice d'information du contrat.

LEGACY RETRAITE
Plan d'Épargne Retraite

Une protection pour vous et vos proches

Protéger vos proches — clause bénéficiaire modifiable à tout moment en phase de constitution de l'épargne, rédigée sur mesure avec votre conseiller ; garantie plancher optionnelle : vos bénéficiaires récupèrent la totalité de vos versements en cas de décès, dans la limite de 100 000 €, quelle que soit l'évolution des marchés.

Spécial indépendants : la garantie exonération des cotisations — en cas d'incapacité temporaire totale de travail, vos versements programmés sont pris en charge par l'assureur[7], sous conditions.

Votre contrat, en ligne

Souscription électronique, espace client sécurisé, suivi de votre épargne à tout moment.

Une épargne qui a du sens

Société à mission depuis 2022, l'UMR oriente dès que possible depuis plus de dix ans ses investissements vers des projets utiles au regard de sa Charte d'investisseur responsable[8] : décarbonation, rénovation énergétique, biodiversité, bien vieillir. Via les grilles de gestion à horizon, une partie de votre épargne finance des PME françaises non cotées[9].

Un contrat taillé pour vous

Distribué par Centaure Investissements pour sa clientèle patrimoniale, nos experts sont à votre écoute pour réaliser un bilan retraite personnalisé.

Le PER Legacy Retraite s'adapte à chaque étape de votre vie professionnelle.

Accessible dès
100 €
à l'adhésion

Versements programmés
dès 100 €/mois

Transferts de vos contrats retraite existants

Parlons de votre retraite

Votre conseiller Centaure Investissements réalise avec vous un bilan retraite personnalisé, sans engagement.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller Centaure

05 45 32 00 49
centaure-investissements.com

[7] Garantie optionnelle réservée aux travailleurs non salariés, assurée par un assureur partenaire de l'UMR, disposant de sa propre notice d'information.
[8] Pour plus d'informations, vous pouvez consulter : https://umr-retraite.fr/conseils-et-solutions-nos-investissements-responsables/la-strategie-durable-de-lumr.html
[9] En contrepartie d'un potentiel de rendement supérieur à long terme, les supports non cotés présentent un risque de perte en capital plus important et une liquidité réduite.

Cette plaquette présente les principales caractéristiques du contrat LEGACY RETRAITE – Plan d'Épargne Retraite et ne constitue pas un document contractuel. Le détail des frais, des supports et des conditions figure dans la fiche technique, la notice d'information et les documents précontractuels, remis avant toute adhésion. Tout produit financier comporte un risque de perte en capital.

LEGACY RETRAITE – Plan d'Épargne Retraite est un contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'association ADERM, enregistrée sous le n° W442025068, auprès de l'UMR, société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952 796, entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. Siège social de l'UMR et de l'ADERM : 12 rue de Cornulier – 44000 Nantes. Distribué par STRATEGINVEST (Centaure Investissements) et son réseau, ORIAS n° 13000990, en qualité de Conseiller en investissements financiers (CIF), de Courtier en assurance et réassurance (COA) et de Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP). RCS d'Angoulême 527 848 303, 6 rue Marc Marchadier, 16100 Cognac. Crédits photo : Getty Images. Octobre 2026 – Document non contractuel.